

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Financement externe

RAPPORT DU SECRETARIAT

Le présent document indique les contributions reçues au cours de la période allant de janvier 1992 à juin 1994, autres que les contributions ordinaires versées au fonds d'affectation spéciale de la CITES, et résume les projets spéciaux terminés ou commencés entre mars 1992 et juin 1994.

1. CONTRIBUTIONS ALLOUEES A DES PROJETS SPECIAUX

Durant la période de janvier 1992 à juin 1994, les contributions et engagements suivants ont été reçus:

Participation à la huitième session de la Conférence des Parties (Kyoto, Japon, mars 1992) (A-003)

Contributions:

Allemagne	USD 19 257,10
Etats-Unis d'Amérique	USD 20 000,00
Finlande	USD 57 730,47
France	USD 17 649,01
Japon	USD 500 000,00
Norvège	USD 15 379,33
Pays-Bas	USD 29 268,01
Royaume-Uni	USD 51 821,52
Suisse	USD 29 605,26
CICUR (Argentine)	USD 4 000,00
<i>International Fund for Animal Welfare</i>	USD 7 000,00
<i>International Fur Trade Federation</i>	USD 10 000,00
Union européenne	USD 37 059,49
WWF International	USD 13 986,01
WWF Italie	USD 6 000,00

Comités CITES

– Comité pour les plantes

PC 5 (mai 1994)

Contributions:

Espagne	USD 2 000,00
Etats-Unis d'Amérique	USD 3 650,00
Pays-Bas	USD 1 000,00

– Manuels d'identification

Manuel d'identification en anglais (A-044)

Contributions:

Allemagne	USD 1 111,11
Japon	USD 20 000,00

Manuel d'identification en espagnol (A-046)

L'autorité scientifique de l'Espagne s'est chargée de faire traduire et imprimer le Manuel d'identification en espagnol.

Manuel d'identification en français (A-045)

Contributions:

France	USD 19 124,09
Fondation Roi Baudoin (Belgique)	USD 8 832,89

Manuel d'identification en russe (A-086)

Contribution:

Allemagne	USD 200 000,00
-----------	----------------

– Groupe de travail sur le transport des spécimens vivants (A-038)

Contributions:

Etats-Unis d'Amérique	USD 10 000,00
Union européenne	USD 486,38
<i>Humane Society of the United States (HSUS)</i>	USD 929,74

2. RAPPORT SUR LES PROJETS SPECIAUX A FINANCEMENT EXTERNE

Dans les projets indiqués ci-dessous, lorsque les coûts excèdent les recettes, les fonds supplémentaires ont été prélevés sur d'autres projets dont les recettes excédaient les coûts.

a) Projets terminés

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les projets suivants ont été achevés:

i) PROJETS A

– Lignes directrices relatives aux législations nationales d'application de la Convention (A-016)

En février 1993, le Secrétariat CITES et le Centre du droit de l'environnement (UICN) ont conclu un accord en vue d'un projet touchant deux domaines intéressant les législations nationales d'application de la CITES: pourquoi des mesures réglementaires et législatives sont indispensables à la réussite de la Convention et quels sont les éléments permettant d'atteindre cet objectif. Le projet a abouti à la publication d'un livre de Cyrille de Klemm couvrant utilement et complètement ces sujets. Les Parties décidant d'élaborer ou d'amender leur législation nationale pour répondre à la nécessité croissante d'un contrôle plus strict du commerce des espèces sauvages ont estimé que ce livre était un excellent ouvrage de référence.

Coût total: USD 24 500,00

Contributions:

Etats-Unis d'Amérique	USD 2 500,00
<i>Conservation Treaty Support Fund (CTSF)</i>	
– W. Alton Jones Grant	USD 22 000,00

– Séminaire CITES de lutte contre la fraude au Malawi (A-057)

Le séminaire s'est tenu à Lilongwe, Malawi, du 25 au 29 janvier 1993; il a réuni 46 participants. Le séminaire avait pour objectifs de faire mieux connaître la Convention aux cadres CITES de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe, de transmettre l'expérience indispensable en vue d'un contrôle effectif du commerce et d'améliorer la coordination des activités de lutte contre la fraude dans la région.

Coût total: USD 65 279,73

Contribution:

Etats-Unis d'Amérique	USD 65 280,00
-----------------------	---------------

– Application de la CITES en Bolivie (A-067)

Une mission du Secrétariat s'est rendue en Bolivie du 4 mai au 2 juin 1992. Son rapport exposait les problèmes et formulait une série de recommandations destinées au Gouvernement bolivien. Le gouvernement a créé un Ministère de l'environnement et a donné suite à la majorité des recommandations contenues dans le rapport.

Coût total: USD 3 501,74

Contribution:
Union européenne USD 3 501,74

– Séminaire de formation au Paraguay sur le renforcement de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la CITES (A-070)

Le séminaire a eu lieu à Asuncion, Paraguay, du 22 au 24 septembre 1992; il a réuni 55 participants.

Coût total: USD 8 143,17

Contributions:
Royaume-Uni USD 4 195,80
Fonds mondial pour la nature (WWF) USD 3 947,34

– Séminaire de formation aux Caraïbes sur le renforcement de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la CITES (A-071)

Le séminaire s'est tenu à Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago, du 14 au 18 septembre 1992; il a réuni 61 participants dont 26 ont reçu un soutien financier du Secrétariat CITES. Les délégués de différents pays de la région ont été invités à faire des exposés sur leur législation nationale, les espèces clés dans le commerce international, les méthodes et l'efficacité de la coordination assurée par l'organe de gestion CITES de chaque pays et les principaux problèmes d'imposition de la loi. L'accent a été mis sur l'amélioration de la mise en oeuvre de la CITES au niveau national.

Coût total: USD 42 000,22

Contributions:
Pays-Bas USD 1 250,00
Royaume-Uni USD 9 790,21
CTSF USD 22 500,00
WWF USD 9 395,97

– Séminaire pour l'Asie du Sud-Est, Thaïlande (A-078)

Un séminaire a eu lieu à Chiang Mai, Thaïlande, du 2 au 5 novembre 1992; le Secrétariat a apporté un soutien financier à 23 participants de la région. Le séminaire avait pour objectif de faire mieux connaître la Convention aux cadres CITES de l'Asie du Sud-Est, de transmettre l'expérience indispensable en vue d'un contrôle effectif du commerce et d'améliorer la coordination des activités de lutte contre la fraude dans la région entre les Etats Parties et non-Parties à la CITES.

Coût total: USD 24 478,85

Contributions:
Japon USD 21 123,15
WWF USD 3 355,70

– Réunion régionale pour l'Asie, Thaïlande (A-079)

Cette réunion s'est tenue à Chiang Mai, Thaïlande, du 29 octobre au 1^{er} novembre 1992. Douze participants ont bénéficié de fonds externes fournis par le Gouvernement japonais et confiés au Secrétariat. Chaque pays participant au séminaire a présenté un rapport d'activité sur la mise en application de la CITES. Les problèmes concernant

la région (notamment le commerce de corne de rhinocéros) et des questions d'ordre général (le marquage des spécimens, par exemple) ont été discutées.

Coût total: USD 14 109,40

Contribution:
Japon USD 14 109,40

– Analyses des législations d'application de la CITES (A-080)

L'objectif du projet était de recenser les Parties dont la législation ne leur permet pas de: i) désigner au moins un organe de gestion et une autorité scientifique; ii) interdire le commerce pratiqué en infraction de la Convention; iii) sanctionner ce commerce; ou iv) confisquer les spécimens acquis ou commercialisés illégalement. L'analyse des législations de 80 pays a été réalisée par contrat avec TRAFFIC USA et le Centre du droit de l'environnement (UICN) à Bonn. Les résultats des analyses feront l'objet d'un rapport qui sera soumis à la neuvième session de la Conférence des Parties.

Dépenses: USD 29 884,47

Contributions:
Etats-Unis d'Amérique USD 20 000,00
Fonds CITES USD 9 884,47

– Assistance à l'organe de gestion du Brésil dans la formation à l'usage de l'informatique (A-081)

Une assistance a été fournie à l'organe de gestion du Brésil afin qu'il puisse engager pour un an un expert en informatique chargé de concevoir un programme informatique pour la préparation des rapports annuels. Ce programme sera envoyé au Secrétariat CITES qui le mettra à disposition des Parties intéressées.

Coût total: USD 6 000,00

Contributions:
Royaume-Uni USD 3 000,00
WWF USD 3 020,13

– Formation à l'élevage en captivité des caïmans en Colombie (A-084)

Le séminaire s'est déroulé à Zambrano du 15 mai au 15 juin 1992.

Coût total: USD 3 755,00

Contribution:
Nagao Foundation (Japon) USD 3 755,00

– Elaboration des nouveaux critères d'inscription des espèces aux annexes de la CITES (A-085)

Le principal objectif du projet était d'élaborer de nouveaux critères d'inscription des espèces aux annexes de la CITES. Un projet de critères a été soumis au Secrétariat; un groupe de travail technique s'est réuni à Londres du 9 au 11 novembre 1992 pour discuter des critères et a été suivi par un atelier sur les applications tenu les 12 et 13 novembre 1992. Un avant-projet a été soumis à une réunion commune du Comité permanent, du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux qui s'est tenue à Bruxelles au 30 août au 3 septembre 1993. Cette réunion a préparé un projet de résolution qui a été envoyé aux Parties pour commentaire. Le projet, ainsi que les commentaires reçus, ont été discutés à la session du Comité permanent tenue à Genève en mars 1994. La proposition amendée sera soumise à la neuvième session de la Conférence des Parties.

- Coût total: USD 112 150,89
- Contributions:
- | | |
|------------------|----------------|
| Canada | USD 7 562,50 |
| Japon | USD 129 197,09 |
| Union européenne | En nature |
- Achat d'un ordinateur pour l'organe de gestion chargé de la flore en Thaïlande (A-087)
- Le but du projet était l'achat d'un ordinateur devant être utilisé par l'organe de gestion chargé de la flore en Thaïlande pour préparer ses rapports annuels sur le commerce des plantes. L'organe de gestion a reçu l'ordinateur en mars 1993.
- Coût total: USD 3 000,00
- Contributions:
- | | |
|---|--------------|
| Japon | USD 1 500,00 |
| TRAFFIC South East Asia (directement à l'organe de gestion) | USD 1 500,00 |
- Séminaire de formation à la lutte contre la fraude en Afrique francophone (A-089)
- Le séminaire a eu lieu à Dakar, Sénégal, du 18 au 22 octobre 1993; il a réuni 65 participants de 12 pays de l'Afrique occidentale.
- Coût total: USD 56 113,36
- Contributions:
- | | |
|-----------------------|---------------|
| France | USD 46 000,00 |
| Etats-Unis d'Amérique | USD 10 113,36 |
- Séminaire de formation sur le renforcement de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la CITES au Mexique (A-090)
- Le séminaire s'est tenu à Mexico du 22 au 26 novembre 1993; il a réuni 52 participants, cadres de l'organe de gestion CITES et représentants d'autres organismes chargés de la mise en oeuvre de la CITES au Mexique.
- Coût total: USD 13 919,63
- Contributions:
- | | |
|------|--------------|
| CTSF | USD 7 500,00 |
| WWF | USD 6 419,63 |
- Assistance technique à la Chine, y compris Taïwan, et à la République de Corée (A-091)
- Une mission d'assistance technique a eu lieu du 21 novembre au 5 décembre 1993. Son objectif était de fournir des avis concernant l'application de mesures de contrôle du commerce de spécimens de rhinocéros et de tigres et la lutte contre la fraude. La délégation a formulé des recommandations et les a communiquées directement aux autorités compétentes.
- Coût total: USD 3 732,00
- Contributions:
- | | |
|-------------|--------------|
| TRAFFIC USA | USD 3 000,00 |
| WWF | USD 3 000,00 |
- Mission d'information sur les établissements d'élevage en captivité en Colombie (A-092)
- La mission s'est rendue en Colombie du 26 février au 19 mars 1994 pour répondre aux préoccupations exprimées au cours de la 29^e session du Comité permanent au sujet des exportations illicites de peaux de *Caiman crocodilus fuscus* de Colombie. La mission a conclu que les fermes d'élevage de Colombie étaient effectivement capables de produire

les quantités de peaux exportées de Colombie ces dernières années; elle a formulé des recommandations à l'intention de l'organe de gestion de la Colombie. Une autre mission se rendra en Colombie au début de 1995 afin de vérifier le suivi donné aux recommandations. Un rapport a été soumis au Comité permanent à sa session tenue à Genève du 21 au 25 mars 1994.

Coût total: USD 13 731,00

Contribution: WWF USD 13 778,52

– Réunion régionale pour l'Asie (A-094)

La réunion s'est tenue à Jérusalem, Israël, du 14 au 19 mars 1994; elle a réuni 42 participants. La participation de certains délégués de pays en développement a été financée par des fonds externes fournis par le Gouvernement japonais et la *Human Society of the United States* et confiés au Secrétariat CITES. L'établissement de nouveaux critères d'inscription des espèces aux Annexes I et II a été discuté, ainsi que des projets de résolutions soumis par l'organe de gestion d'Israël concernant la mise en place d'un réseau de lutte contre la fraude et la confiscation des spécimens vivants. Un groupe de travail a développé le projet de résolution durant l'excursion qui était organisée immédiatement après la réunion.

Contributions:

Japon	USD 20 000,00
PNUE	USD 8 000,00
CTSF	USD 26 000,00
HSUS	USD 2 322,00
WWF	USD 3 517,00

– Mission de haut niveau en Chine, y compris Taïwan, à Hong Kong et en République de Corée (A-096)

Le secrétaire général de la CITES, Izgrev Topkov, le président du Comité permanent et représentant régional de l'Océanie, Murray Hosking, le représentant régional de l'Asie, Manop Lauprasert, et le représentant du prochain pays hôte, Marshall Jones, se sont rendus en Chine, y compris Taïwan, à Hong Kong et en République de Corée du 23 janvier au 11 février 1994 et ont tenu des discussions avec les cadres de haut rang de ces pays au sujet du commerce des produits de rhinocéros et de tigres et des mesures à prendre pour y mettre un terme.

Coût total: USD 22 935,78

Contributions:

Etats-Unis d'Amérique	USD 15 437,10
Royaume-Uni	USD 7 322,25

ii) PROJETS S

– Programme de conservation des caïmans, Paraguay: Phase II (répartition géographique, situation et gestion) (S-004)

Ce projet avait pour objectifs d'évaluer la situation de la population de caïmans du Paraguay, de définir des techniques spécifiques d'évaluation de la population, d'étudier la dynamique de population et de réunir les données de base permettant l'exploitation rationnelle de cette espèce. Le rapport de mission a été publié en octobre 1992; le Secrétariat a reçu le programme de conservation en mai 1994. Les rapports ont été approuvés et publiés par le Secrétariat.

Coût total:	USD 75 000,00
Contributions:	
Japon	USD 15 000,00
Commerçants du Paraguay (directement au Gouvernement du Paraguay)	USD 40 000,00
Synd. national des tanneurs (France)	USD 21 000,00
- <u>Etude biochimique de la systématique des caïmans d'Amérique du Sud (S-005)</u>	
Le projet a été achevé et le consultant a soumis son rapport en septembre 1993. Le rapport est actuellement revu par le Comité pour les animaux.	
Coût total:	USD 10 000,00
Contribution:	
Japon	USD 10 000,00
- <u>Etude des crocodiliens au Venezuela (S-007)</u>	
Le principal objectif du projet était de déterminer les incidences de l'élevage en captivité sur les populations de crocodiliens du delta de l'Orénoque. Le projet a été achevé avec succès en 1992.	
Coût total:	USD 62 850,00
Contributions:	
Japon	USD 10 000,00
Union européenne	USD 27 719,80
Commerçants	USD 23 396,76
Commerçants vénézuéliens	USD 1 072,37
- <u>Répartition géographique et situation du perroquet gris au Ghana, en Guinée et au Togo (S-030)</u>	
Ce projet visait principalement à étudier la situation des populations de <i>Psittacus erithacus</i> et de préparer un programme de gestion pour cette espèce au Ghana, de déterminer si les deux sous-espèces reconnues (<i>P. e. erithacus</i> et <i>P. e. timneh</i>) sont présentes en Guinée, et d'entreprendre une étude afin de déterminer le statut de <i>P. e. timneh</i> . Le projet était achevé en avril pour le Ghana et la Guinée.	
Coût total:	USD 48 795,16
Contributions:	
Autriche	USD 1 612,90
Finlande	USD 6 993,00
Suède	USD 10 067,11
Suisse	USD 18 933,49
Union européenne	USD 9 213,31
- <u>Etude des ressources en caïmans du Nicaragua (S-039)</u>	
Une étude a été entreprise afin d'évaluer la situation des populations de <i>Caiman crocodilus fuscus</i> et de <i>Crocodylus acutus</i> et des recommandations ont été formulées en vue de l'établissement d'un programme de conservation et d'exploitation rationnelle de <i>Caiman crocodilus fuscus</i> . Le projet avait démarré fin 1992, est à présent terminé. Le rapport final a été approuvé et publié par le Secrétariat.	
Coût total:	USD 50 000,00
Contributions:	
Suisse	USD 18 946,00
Commerçants italiens	USD 1 054,00
NORAD et commerçants nicaraguayens (directement au Nicaragua)	USD 30 000,00

- Répartition géographique, situation et gestion de
deux varans en Afrique (S-040)

Ce projet a été entrepris afin d'évaluer la situation de la population de *Varanus niloticus* et de *Varanus exanthematicus* dans les pays suivants: Bénin, Cameroun, Mali, Nigéria, Tchad et Togo. Un rapport a été soumis à la fin de 1993 et a été publié.

Coût total: USD 78 024,98

Contributions:

Union européenne	USD 48 824,94
Synd. national des tanneurs (France)	USD 17 969,73
Divers	USD 11 230,31

- Etude des perroquets au Honduras (S-044)

L'étude avait pour objet d'évaluer la situation et la répartition géographique actuelle des psittacidés au Honduras – notamment dans la région du nord-est, de faire une étude détaillée de la place du commerce dans l'économie locale, de formuler des recommandations en vue d'une exploitation rationnelle, y compris d'examiner le potentiel en matière d'élevage, et de déterminer si d'autres espèces de cette famille sont présentes ailleurs au Honduras. Les conclusions de l'étude ont été que dans la situation actuelle, il est peu probable qu'un plan d'élevage en ranch au Honduras puisse aboutir, que des études plus approfondies des systèmes et politiques d'élevage en ranch devraient être faites, qu'un programme de surveillance continue des populations sauvages devrait être établi, de même qu'un programme de sensibilisation rejetant les politiques de prélèvements destructifs. Le projet a été réalisé par TRAFFIC USA et s'est achevé en décembre 1993. Le rapport est actuellement étudié par le Secrétariat.

Coût total: USD 20 000,00

Contribution:

Etats-Unis d'Amérique	USD 20 000,00
-----------------------	---------------

- Etude CITES des populations de crocodiles à Cuba
(S-048)

Une évaluation de la répartition géographique et de la situation de *Crocodylus rhombifer* a été réalisée et une série de recommandations en vue de l'amélioration de la gestion de cette espèce a été proposée. Parallèlement, une formation aux techniques d'évaluation des populations de crocodiles sur le terrain a été assurée au personnel national. Le rapport final a été approuvé par le Secrétariat.

Coût total: USD 182 913,05

Contributions:

Cuba (appui en personnel et logistique)	USD 101 225,65
France (paiement direct du salaire)	USD 16 981,13
Japon	USD 20 000,00
Union européenne	USD 17 834,02
Commerçants italiens	USD 20 000,00
Divers	USD 6 872,25

- Etude de *Boa constrictor* au Guyana (S-049)

L'objectif du projet était de déterminer la situation actuelle des populations sauvage de boïdés, en particulier de *Boa constrictor*, *Eunectes murinus* et *Eunectes notaeus* en Amérique latine. Le projet a fourni des informations très utiles pour l'élaboration

d'un programme de gestion de la conservation des boïdés au Guyana. Le rapport d'activité a été publié en novembre 1992 et comportait une série de recommandations sur la manière de mieux gérer ces espèces.

Coût total: USD 17 004,21

Contributions:

Union européenne	USD 11 583,76
Commerçants	USD 5 420,45

– Analyse bibliographique des publications concernant la biologie des boïdés en Amérique du Sud et les statistiques commerciales relatives à ces espèces (S-051)

Le projet a démarré au début de 1992. Une analyse bibliographique des publications actuelles sur la répartition géographique, la biologie et le commerce de *Boa constrictor*, *Eunectes murinus* et *Eunectes notaeus* en Amérique du Sud a été faite. L'analyse et la synthèse des statistiques du commerce international de ces espèces ont été préparées. Le projet s'est achevé en janvier 1993 et le rapport a été envoyé aux donateurs.

Coût total: USD 7 899,00

Contribution:

Union européenne	USD 7 899,00
------------------	--------------

– Recherche sur la situation des populations sauvages d'espèces succulentes à Madagascar (S-052)

L'objectif du projet était de déterminer la situation actuelle des plantes succulentes inscrites aux Annexes I et II qui sont régulièrement prélevées dans la nature pour alimenter le commerce international, et de formuler des recommandations au sujet du transfert d'espèces d'une annexe à l'autre et de prélèvements contrôlés, effectués dans des conditions climatologiques différentes, en vue d'une éventuelle reproduction artificielle des espèces les plus menacées par le commerce. La première phase, qui couvrait le centre et le sud de Madagascar, s'est achevée en septembre 1992. La partie nord du pays a été couverte au cours de la seconde phase en raison de conditions climatiques plus favorables. Les consultants ont proposé que 24 taxons de plantes succulentes soient transférés à l'Annexe II et que deux autres soient transférés de l'Annexe I à l'Annexe II; ils ont conclu que deux genres remplissent les conditions d'inscription à l'Annexe II.

Coût total: USD 38 302,10

Contributions:

Japon	USD 3 500,00
La Suisse a payé directement les consultants	
Phase I	USD 18 818,18
Phase II	USD 16 083,92

b) Projets en cours

En ce qui concerne certains projets en cours, le fait que les recettes excèdent les dépenses s'explique par le fait que les dépenses continuent de s'accumuler à mesure que les projets progressent.

i) PROJETS A

– Dossier de formation des douaniers (A-012)

Le projet n'a pas été entrepris car les USD 60 000 nécessaires pour le réaliser complètement n'ont pas été obtenus.

Contribution:

Japon	USD 20 000,00
-------	---------------

– Impression de permis CITES (A-031)

Des permis ont été imprimés pour les pays suivants: Burkina Faso, Colombie, Cuba, Emirats arabes unis, Guinée, Guyana, Nicaragua, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Suriname et Tchad. L'impression de permis pour la Bulgarie, le Gabon, la Pologne et le Sénégal est en cours.

Dépenses: USD 25 121,82

Contributions:

Colombie	USD 7 012,40
Emirats arabes unis	USD 3 355,70
République-Unie de Tanzanie	USD 5 285,51
Royaume-Uni	USD 5 033,80
Suriname	USD 400,00
WWF	USD 5 033,56

– Questions générales relatives aux plantes (A-065)

Affiche: Les plantes ont aussi besoin d'un passeport.

Coût total: USD 3 812,00

Contributions:

Japon	USD 1 713,30
Suisse	USD 2 098,70

– Séminaire d'application de la Convention à l'intention de cadres de l'Union européenne (A-069)

Le premier séminaire a eu lieu à Strasbourg, France, du 13 au 17 juin 1994. Le séminaire a réuni 93 participants – des cadres des organes de gestion et des autorités scientifiques CITES, des douanes et de la police des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Suisse, ainsi que des observateurs d'ONG et des négociants. Deux autres séminaires se tiendront en 1995 en Grèce et au Royaume-Uni.

La traduction en français et en espagnol de l'ouvrage *The Evolution of CITES* a été réalisée dans le cadre de ce projet.

Dépenses: USD 49 325,23

Contributions:

Danemark	USD 476,19
France	USD 3 912,41
Italie	USD 1 524,40
Espagne	en nature
Union européenne	USD 82 110,00

– Mise en vigueur de la Convention dans les pays d'Europe de l'Est (A-072)

Un membre du Secrétariat s'est rendu en République tchèque en mai 1992 afin d'analyser avec des fonctionnaires du gouvernement les problèmes actuels de mise en application de la CITES et de discuter des solutions possibles.

Un membre du Secrétariat s'est rendu à Moscou en novembre 1993 afin d'étudier avec des fonctionnaires du gouvernement les possibilités d'amélioration de l'application de la CITES dans la Fédération de Russie et a participé à un séminaire de formation tenu à l'intention des républiques de la CEI.

Un dossier de formation des douaniers a également été produit dans le cadre de ce projet.

Dépenses: USD 7 340,65

Contributions:

Royaume-Uni	USD 5 314,69
UICN	USD 671,14
WWF International	USD 5 100,67

– Renforcement de l'application et de l'efficacité de la CITES (A-082)

Un membre du Secrétariat s'est rendu en Indonésie du 12 au 14 juillet 1993 et a participé à une réunion consultative comprenant des spécialistes, des fonctionnaires du gouvernement et des représentants de l'industrie, au cours de laquelle ont été abordées les préoccupations de l'Union européenne qui a suspendu le commerce des spécimens de nombreuses espèces sauvages d'Indonésie.

Deux membres du Secrétariat se sont rendus au Guyana du 1^{er} au 6 août 1993 afin d'évaluer l'application de la CITES dans ce pays, d'améliorer la communication entre le Secrétaire permanent et le Secrétariat, et de fournir une assistance dans le processus d'établissement de conditions contrôlées en vue de la réouverture du commerce des espèces sauvages.

Dépenses: USD 13 916,94

Contributions:

Japon	USD 3 638,62
Royaume-Uni	USD 5 244,76
WWF	USD 5 033,56

– Elaboration d'une législation nationale d'application de la CITES: Assistance technique au Guyana (A-097)

Le Secrétariat, en consultation avec le Gouvernement du Guyana, a nommé un consultant chargé de réaliser une étude de la législation actuelle et d'élaborer un projet de législation en vue de la mise en oeuvre de la CITES au Guyana.

Dépenses: USD 6 741,50

Contributions:

Royaume-Uni	USD 6 461,54
WWF International	USD 6 711,41

ii) PROJETS S

– Etude de l'état de *Rhea americana* en Argentine (S-032)

Le principal objectif du projet est d'établir une stratégie de conservation garantissant la survie de cette espèce. L'organisation exécutante, la FUCEMA, a envoyé un rapport d'activité au Secrétariat en juillet 1993. Le Secrétariat l'a fait étudier et a envoyé les commentaires reçus à la FUCEMA afin qu'elle en tienne compte au cours de la phase suivante.

Coût total: USD 50 000,00

Contributions:

<i>All Japan Association of Reptiles</i>	USD 25 000,00
CICUR (Argentine)	USD 25 000,00

– Répartition géographique, état et gestion de trois espèces de crocodiliens en Afrique orientale, en Afrique centrale et en Afrique occidentale (S-037)

Une étude sur le terrain des populations de crocodiliens a été réalisée au Cameroun, au Gabon et en Guinée de septembre 1992 à mars 1993. Le rapport d'activité a formulé des recommandations devant contribuer à une gestion adéquate de ces espèces. Le Secrétariat a reçu le rapport final, comprenant les commentaires des réviseurs, en mai 1994.

Coût total: USD 52 125,00

Contributions:

Japon	USD 18 000,00
Union européenne	USD 34 125,00

– Répartition géographique, état et exploitation des téjus (*Tupinambis* spp.) au Paraguay (S-046)

Ce projet a pour objectifs d'évaluer la situation des populations de *Tupinambis teguixin* et *Tupinambis rufescens*, d'estimer les taux d'exploitation actuels en déterminant le degré de pression due à la chasse pratiquée par la population rurale au Paraguay et de formuler des recommandations au sujet d'un programme d'exploitation durable des téjus au Paraguay. Le projet a démarré en juin 1994 et se poursuivra pendant un an.

Coût total: USD 19 740,00

Contribution:

Japon	USD 20 000,00
-------	---------------

– Ecologie et conservation de l'anaconda (*Eunectes murinus*) au Venezuela (S-047)

Ce projet a pour objectifs d'effectuer des études sur la biologie de l'anaconda dans l'Orénoque vénézuélienne et d'élaborer un programme de gestion rationnelle qui contribuera à mettre un terme au commerce illicite de peaux d'anacondas. Le rapport sur la première phase a été publié en octobre 1992 mais il n'y a pas de fonds disponibles pour poursuivre les phases deux et trois.

Coût total: USD 15 000,00

Contributions:

Union européenne	USD 15 000,00
WCI	en nature

– Répartition géographique et exploitation des boïdés au Paraguay (S-050)

Quatre espèces de boas constrictors (famille des boïdés) sont présentes au Paraguay: l'anaconda du nord (*Eunectes murinus*), l'anaconda jaune (*E. notaeus*), le boa constrictor (*Boa constrictor*) et le boa arc-en-ciel (*Epicrates cenchria*). Il n'y a pas de données sur la biologie de ces espèces au Paraguay; cependant, en milieu rural, de nombreuses familles pratiquent un commerce illicite de peaux de serpents. Ce projet permettra de réunir des données concernant la répartition géographique et les densités relatives des quatre espèces, de vérifier si elles vivent en sympatrie, de déterminer les sites appropriés pour des études de population à long terme, et de réunir des données sur les modes d'exploitation actuels, contribuant ainsi à l'élaboration de programmes d'exploitation durable de ces espèces au Paraguay. Un contrat a été passé avec l'organe de gestion du Paraguay en avril 1994; le projet devait démarrer en juin 1994 pour une période de neuf mois.

Coût total: USD 20 055,00

Contribution:

Commerçants italiens	USD 20 055,00
----------------------	---------------

– Etudes de population sur les cactus mexicains et évaluation des incidences réelles et potentielles du commerce licite et illicite (S-053)

Les objectifs du projet sont d'évaluer la situation des populations de cactus rares et de cactus plus communs, d'évaluer les quantités prélevées licitement ou illicitement avant l'adhésion du Mexique à la CITES et de formuler des recom-

mandations concernant d'éventuelles inscriptions d'espèces à l'Annexe I de la CITES ou le transfert d'espèces à l'Annexe II. Le projet a démarré en mai 1994 et se poursuivra pendant trois ans.

Coût total: USD 68 600,00

Contributions:

Japon	USD 10 000,00
Etats-Unis d'Amérique	USD 34 000,00
CTSF	USD 10 500,00

– Commerce d'amazones à front bleu en Argentine et conditions de reproduction et d'habitat de cette espèce (S-058)

Les principaux objectifs du projet sont de tester si le programme de surveillance continue est judicieux et de réunir des données sur la biologie et le commerce de cette espèce. Le projet a démarré en août 1993 et sa première phase s'est achevée en mars 1994. Le Secrétariat cherche actuellement à obtenir des fonds pour financer la phase suivante.

Coût total: USD 75 000,00

Contributions:

Etats-Unis d'Amérique	USD 25 000,00
Suisse	USD 9 668,98

– Etat et gestion de certaines espèces de psittacidés (perroquets) au Nicaragua (S-059)

Ce projet a pour but d'évaluer la situation des populations de psittacidés au Nicaragua, d'examiner la place du commerce dans l'économie locale, de formuler des recommandations sur la gestion de ces espèces – y compris les aires à protéger – et d'analyser d'éventuelles réintroductions ou l'exploitation future des psittacidés dans le cadre de l'élevage en captivité ou en ranch. En avril 1994, l'organe de gestion du Nicaragua a approuvé l'étude et le projet a démarré.

Coût total: USD 26 000,00

Contribution:

Bio-Export Traders, Managua USD 20 837,78

– Ecologie et gestion en vue d'une exploitation durable des chats-léopards, Chine (S-064)

Le principal objectif du projet est de réunir les données nécessaire à l'élaboration d'un programme de gestion durable des chats-léopards en Chine. Le projet se poursuivra durant trois ans.

Coût total: USD 25 000,00

Contributions:

Japon	USD 20 000,00
<i>International Fur Trade Federation</i>	USD 5 000,00

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Plans en matière de financement externe

RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Dans son rapport aux Parties sur le financement externe (document Doc. 9.11), le Secrétariat déclare qu'il est essentiel d'élaborer et d'exécuter certains projets d'une extrême importance pour la réalisation des objectifs de la Convention. En conséquence, le Secrétariat est à la recherche de fonds externes pour la réalisation de ces activités et garantir une bonne mise en oeuvre de la Convention.
2. Environ USD 3 000 000 en fonds externes ont été reçus ou promis depuis la huitième session de la Conférence des Parties, pour 1992-1994 et les années suivantes.
3. Le Secrétariat, convaincu que le financement externe a eu, et continuera d'avoir, un effet majeur sur la réalisation des objectifs de la Convention, a l'intention de poursuivre sa recherche poussée de fonds, pour pouvoir entreprendre des activités qui, bien que n'étant pas couvertes par le budget ordinaire, sont d'un intérêt vital pour atteindre ces objectifs.
4. Les gouvernements et les ONG peuvent contribuer à la réalisation de projets de diverses manières. Par exemple, ils peuvent contribuer directement à des projets particuliers, comme ils l'ont fait dans le passé, principalement pour des projets en Amérique centrale et du Sud. Cependant, comme cela s'est souvent produit dans le passé, en dépit de la générosité des donateurs, les fonds obtenus pour certains projets n'étaient pas suffisants pour que les projets puissent être achevés et le Secrétariat n'a donc pas pu les commencer. Le Secrétariat a sollicité l'appui du PNUE, du PNUD et de la Banque mondiale afin d'obtenir des fonds du Fonds mondial pour l'environnement pour des projets CITES.
5. Les projets suivants (certains indiqués sous un titre général)¹ ont déjà été élaborés ou sont planifiés par le Secrétariat pour les années à venir, jusqu'en 1998, et sont actuellement en attente d'un financement²:
 - a) aide pour la préparation des rapports annuels
 - b) assistance aux Parties pour l'élaboration de leur législation nationale d'application de la CITES
 - c) activités CITES de lutte contre la fraude
 - d) informatisation dans certains pays en développement
 - e) conservation de l'éléphant d'Afrique
 - f) conservation des rhinocéros
 - g) conservation du tigre
 - h) matériel de formation des douaniers
 - i) activités en matière d'éducation
 - j) établissement de programmes de gestion des crocodiliens
 - k) établissement de programmes de gestion des varans
 - l) Manuels d'identification pour la faune et la flore
 - m) programmes et matériel d'information et de relations publiques
 - n) installation de télex/télécopieurs pour les autorités des pays en développement
 - o) participation à des réunions régionales
 - p) participation des pays en développement aux sessions CITES
 - q) préparation de listes de contrôle en matière de nomenclature
 - r) impression de permis sur papier de sécurité
 - s) publication du Manuel d'identification en français, espagnol, russe et chinois
 - t) étude du commerce important d'animaux
 - u) étude du commerce important de plantes
 - v) enquêtes sur les populations de tortues marines
 - w) enquêtes sur l'état des espèces des groupes suivants soumises à un commerce important:
 - i) *Agapornis*
 - ii) pangolins asiatiques
 - iii) Boidae
 - iv) ours brun
 - v) Cactaceae
 - vi) *Cacatua*
 - vii) *Chamaeleo* et *Phelsuma*
 - viii) *Coracopsis*
 - ix) *Dendrobium*
 - x) Felidae
 - xi) pinsons
 - xii) guanaco
 - xiii) lynx
 - xiv) *Malacochersus*
 - xv) Orchidaceae
 - xvi) perroquets
 - xvii) pécaris
 - xviii) strombe géant ou lambis
 - xix) *Rana*
 - xx) saïga
 - xxi) vigogne
 - xxii) évaluation du commerce et des niveaux de reproduction artificielle de Zamiaeae et de Cycadaceae, à l'échelle mondiale
 - x) missions d'assistance technique
 - y) séminaires de formation
6. Tous les projets réalisés à partir de sources extérieures de financement sont gérés de la même façon que le fonds d'affectation spéciale, c'est-à-dire d'après le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies. Le Secrétariat suit la procédure établie par le Comité permanent pour l'approbation des projets spéciaux et lui fait régulièrement rapport au sujet de toutes ses activités en matière de financement externe.
7. La liste des donateurs, jointe aux procédures adoptées, est régulièrement révisée et approuvée par le Comité permanent.

¹ Les projets ne démarrent qu'après que les Procédures pour l'approbation des projets financés par des fonds externes, établies par le Comité permanent à sa 23^e session, ont été pleinement suivies.

² Cette liste n'est pas exhaustive.

Ce document étant le dernier de ceux qui doivent être examinés eu égard au financement et au budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties, le Secrétariat soumet à l'attention des Parties, en tant

qu'annexe au présent document, un projet de résolution sur le financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties.

Doc. 9.12 (Rev.) Annexe

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE DE PARTIES

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

RAPPELANT la résolution Conf. 8.1 adoptée lors de la huitième session de la Conférence des Parties (Kyoto, 1992);

AYANT EXAMINE les comptes pour 1992 et 1993 présentés par le Secrétariat et approuvés par le Comité permanent à ses 29^e, 30^e et 31^e sessions;

AYANT PRIS NOTE des estimations révisées des dépenses pour 1994 et 1995 présentées par le Secrétariat (Doc. 9.9) telles qu'approuvées par le Comité permanent à sa 31^e session;

AYANT EXAMINE les prévisions budgétaires pour 1996-1997 présentées par le Secrétariat (Doc. 9.10);

AYANT EXAMINE également les prévisions budgétaires à moyen terme pour la période 1996-2000 (Doc. 9.10 Annexe 2);

RECONNAISSANT que le financement régulier par le PNUE s'est achevé à fin 1983 et que le financement du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties incombe maintenant aux seules Parties;

PRENANT ACTE du fait que l'amendement financier à la Convention, adopté à Bonn en 1979, est entré en vigueur le 13 avril 1987;

RECONNAISSANT la nécessité constante d'une entente entre les Parties et le directeur exécutif du PNUE en matière de dispositions administratives et financières;

REMARQUANT l'augmentation considérable du nombre des Parties et du nombre des organisations participant aux sessions de la Conférence des Parties en qualité d'observatrices, et l'accroissement des dépenses encourues par le Secrétariat, qui en résulte;

LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

APPROUVE les comptes pour 1992 et 1993 et PREND NOTE des estimations des dépenses pour 1994 et 1995;

APPROUVE le budget pour 1996-1997;

PREND NOTE des prévisions budgétaires à moyen terme pour la période 1996-2000;

DEMANDE au Directeur exécutif du PNUE, avec l'approbation du Conseil d'administration du PNUE, d'obtenir le consentement du secrétaire général des Nations Unies pour proroger la durée du fonds d'affectation spéciale jusqu'au 31 décembre 2000 en vue d'apporter un appui financier à la réalisation des objectifs de la Convention, en conformité avec les dispositions ci-annexées relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction;

APPROUVE les dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale, figurant en annexe à la présente résolution, pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 1996 et se terminant le 31 décembre 2000;

CONVIENT

a) de fonder les contributions au fonds d'affectation spéciale sur le barème des quotes-parts des Nations Unies amendé périodiquement, et de les réajuster afin

de tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention;

b) de n'utiliser aucune autre base de calcul des contributions sans le consentement de toutes les Parties présentes et votantes lors d'une session de la Conférence des Parties;

c) de n'imposer à une Partie, sans son consentement, aucune modification du barème de base des contributions, qui augmenterait ses obligations financières ou lui imposerait une nouvelle obligation de cette nature, et de n'examiner aucune proposition de modification du barème de base des contributions actuellement en vigueur, à moins qu'elle ait été communiquée aux Parties, par le Secrétariat, au moins 90 jours avant une session; et

d) que toutes les Parties devraient verser leurs contributions au fonds d'affectation spéciale conformément au barème convenu qui constitue le tableau¹ joint à la présente résolution et, dans toute la mesure du possible, devraient verser des contributions spéciales au-delà de leurs contributions mises en recouvrement;

DEMANDE à toutes les Parties, dans toute la mesure du possible, de verser leurs contributions au cours de l'année qui précède celle à laquelle ces contributions correspondent ou en tout cas promptement après le début de l'année civile à laquelle elles s'appliquent;

EN APPELLE vivement à toutes les Parties qui, pour des raisons juridiques ou autres, n'ont pas été en mesure de le faire jusqu'à présent de verser leur contribution au fonds d'affectation spéciale;

PRIE instamment toutes les Parties ne l'ayant pas encore fait de déposer, dans les meilleurs délais, un instrument d'approbation de l'amendement du 22 juin 1979 et de celui du 30 avril 1983;

INVITE les Etats qui ne sont pas Parties à la Convention, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres institutions, à envisager l'apport d'une contribution au fonds d'affectation spéciale;

INVITE toutes les Parties à appuyer, par l'entremise de leurs représentants auprès du PNUE, du PNUD et de la Banque mondiale, les demandes du Secrétariat pour des fonds supplémentaires en faveur de projets CITES de la part du Fonds pour l'environnement mondial;

DECIDE que la participation uniforme mise à la charge de toutes les organisations observatrices autres que l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées est fixée à un minimum de CHF 500 (à moins que le Secrétariat, le cas échéant, n'en décide autrement) et PRIE instamment ces organisations, si possible, d'augmenter leurs contributions, au moins pour couvrir les frais réels de leur participation;

¹ Le tableau sera le barème des contributions pour l'exercice 1996-1997 adopté par la Conférence des Parties. (Note du Secrétariat.)

CHARGE le Secrétariat de mettre en oeuvre les Procédures pour l'approbation de projets financés par des fonds externes mises au point et approuvées par le Comité permanent à sa 23^e session, avant d'accepter des fonds externes provenant de sources non gouvernementales; et

APPROUVE les rapports du Secrétariat (Doc. 9.8 à Doc. 9.12).

Annexe

Dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

1. Le fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (désigné ci-après comme le fonds d'affectation spéciale) est maintenu pour une période de cinq ans (1^{er} janvier 1996 – 31 décembre 2000) en vue d'apporter un appui financier à la réalisation des objectifs de la Convention.
2. En conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financières des Nations Unies, le directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) maintient, après approbation du Conseil d'administration du PNUE et du secrétaire général des Nations Unies, le fonds d'affectation spéciale pour la Convention.
3. Le fonds d'affectation spéciale couvre deux exercices financiers, l'un de deux et l'autre de trois années civiles: le premier exercice financier commence le 1^{er} janvier 1996 et se termine le 31 décembre 1997; le second exercice financier commence le 1^{er} janvier 1998 et se termine le 31 décembre 2000.
4. Les contributions au fonds, pour le premier exercice financier, comprennent:
 - a) les contributions versées par les Parties, par référence au tableau¹ ci-joint, y compris les contributions versées par toute nouvelle Partie, à être ajoutée au tableau¹;
 - b) des contributions des Etats non-Parties à la Convention, des organismes gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux et d'autres sources; et
 - c) tout crédit non engagé des exercices financiers antérieurs au 1^{er} janvier 1996.
5. Le projet de budget, comprenant les recettes et les dépenses de chacune des années civiles constituant l'exercice financier auquel il se rapporte, est établi en francs suisses et est présenté pour approbation à la session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention. Des montants en dollars des Etats-Unis d'Amérique peuvent être donnés parallèlement à ceux donnés en francs suisses, afin d'en faciliter l'analyse, mais ils le sont à titre purement indicatif.
6. Pour chacune des années civiles comprises dans un exercice financier, les estimations sont indiquées d'après les postes de dépenses et sont accompagnées des renseignements qui pourront être demandés par les contribuables ou pour leur compte et éventuellement d'autres données que le directeur exécutif du PNUE pourrait juger utiles ou souhaitables.
7. Outre le projet de budget concernant l'exercice financier décrit dans les paragraphes précédents, le secrétaire général de la Convention, après consultation du Comité permanent et du directeur exécutif du PNUE, prépare un plan à moyen terme tel qu'envisagé au Chapitre III des Textes législatifs et financiers concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement. Le plan à moyen terme couvre les années 1996-2000, inclusivement, et comprend le budget de l'exercice financier 1996-1997.
8. Les projets de budget et de plan à moyen terme, comprenant toute information nécessaire, sont envoyés par le Secrétariat à toutes les Parties au moins 90 jours avant la date prévue pour l'ouverture de la session ordinaire de la Conférence des Parties.
9. Le budget et le plan à moyen terme sont adoptés à la majorité des 3/4 des Parties présentes et votantes lors de la session ordinaire.
10. Dans l'éventualité d'un manque de fonds pour l'ensemble de l'année, le directeur exécutif du PNUE consulte le secrétaire général de la Convention, lequel demande l'avis du Comité permanent quant aux dépenses prioritaires.
11. Sur requête du secrétaire général de la Convention, après consultation du Comité permanent, le directeur exécutif du PNUE, en conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies, devrait effectuer des virements d'un poste de dépenses à un autre. A la fin de toute année civile d'un exercice financier, le directeur exécutif du PNUE peut reporter, sur l'année civile suivante, tout solde de crédits non engagés, à condition que le budget total approuvé par les Parties pour l'exercice financier ne soit pas dépassé, sauf sanction écrite spéciale de la part du Comité permanent.
12. Des engagements portant sur les ressources du fonds d'affectation spéciale ne peuvent être pris que s'ils sont couverts par les revenus nécessaires de la Convention.
13. Toutes les contributions sont versées en une monnaie convertible. Le montant de tout paiement est, cependant, au moins égal au montant payable en francs suisses à la date de versement de la contribution. Les contributions des Etats devenant Parties au cours de l'exercice financier se font au prorata de la période de l'exercice financier restant à courir.
14. A la fin de chaque année civile de l'exercice financier, le directeur exécutif du PNUE soumet aux Parties l'état financier de l'année et, dès que possible, il soumet aussi les comptes vérifiés de l'exercice financier.
15. En même temps qu'il leur fait parvenir les comptes et rapports financiers mentionnés au paragraphe précédent, ou dès que possible après leur envoi, le secrétaire général de la Convention fournit aux membres du Comité permanent une estimation des dépenses prévues pour l'année civile suivante.
16. Les procédures générales relatives à la conduite des opérations du Fonds du PNUE et le Règlement financier et les Règles de gestion financière des Nations Unies s'appliquent aux opérations financières du fonds d'affectation spéciale pour la Convention.
17. Les présentes dispositions s'appliquent aux exercices financiers allant du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 2000, sous réserve d'amendements lors de la dixième session de la Conférence des Parties.

¹ Le tableau sera le barème des contributions pour l'exercice 1996-1997 adopté par la Conférence des Parties. (Note du Secrétariat.)

